





# Arendt & Medernach

## Une entreprise luxembourgeoise

Le cabinet d'avocats Arendt & Medernach est une entreprise du droit qui offre une diversité de compétences afin d'accompagner ses clients dans l'ensemble de leurs questions et développements.

Le cabinet est actif dans tous les domaines des affaires liés à la vie et à l'activité des entreprises et de leurs détenteurs. Il traite exclusivement le droit luxembourgeois dans au moins 15 domaines différents et complémentaires. Il offre ces services depuis son siège à Luxembourg et dispose de bureaux de représentation à l'étranger.

### **Arendt & Medernach conseille les entreprises à toutes les étapes de leur vie,**

dans les bons et les mauvais moments, de leur constitution à leur restructuration éventuelle. Le défi majeur du cabinet est de comprendre l'activité de ses clients, actifs dans des secteurs très variés : aussi bien en transport de marchandises, dans l'industrie pharmaceutique, le secteur de la construction et de l'immobilier, l'industrie automobile, l'énergie, les nouvelles technologies, l'hôtellerie, le cinéma ou les startups. Les projets d'exploitation minière d'astéroïdes représentent le secteur le plus récent. Toutes les équipes de collaborateurs sont complémentaires et ont une forte

**1988**

Création d'Arendt & Medernach, étude d'avocats née de la fusion de deux cabinets

**2000**

100 collaborateurs

**2005**

Ouverture du bureau de New-York, premier des 6 bureaux ouverts à l'étranger

**2010**

Création d'Arendt Institute, institut de formation sur les sujets de droit couverts par l'étude et ses sociétés affiliées

**2011**

Création d'Arendt Services qui offre des services de création d'entreprises, de comptabilité et de gestion complète des aspects déclaratifs fiscaux

**2013**

Création d'Arendt Regulatory & Consulting, société de conseil spécialisée en conformité et adaptations pratiques aux exigences réglementaires

**2016**

Lancement des Midis de l'Entreprise, rendez-vous d'information mensuel sur l'actualité juridique destiné aux entreprises luxembourgeoises ou implantées à Luxembourg

complicité intellectuelle. Tout en étant spécialisés dans leurs domaines respectifs, ils sont sensibilisés aux problématiques globales des entreprises.

Les équipes de Laurent Schummer, associé spécialisé en droit des sociétés et fusions-acquisitions et de Christian Point, associé spécialisé en droit administratif, immobilier et contentieux, travaillent ainsi sur les moments clés de la vie d'une entreprise et tout ce qu'ils impliquent en termes de rédaction ou négociation de contrats, d'autorisations, d'agrément, d'audits, d'acquisition, de vente ou de crises à gérer.

Laurent Schummer et Christian Point expliquent : « Notre métier se fait sur le terrain et la théorie n'est pas suffisante. Notre défi est que chaque entreprise a sa spécificité, un secteur et des marchés qui lui sont propres. Nos avocats doivent donc être capables de s'ajuster à chaque entreprise, à sa façon de fonctionner, à son secteur, et d'anticiper ce que les fluctuations de son marché signifient pour son développement. Au quotidien, cela requiert de dialoguer avec nos clients pour comprendre ce qui les anime. Nous formons ainsi une équipe avec chacun de nos clients, et nous visons un objectif commun. Notre métier restant un travail basé sur les personnes, la relation personnelle que nous développons avec nos clients est primordiale. »

## « Notre métier se fait sur le terrain et la théorie n'est pas suffisante. » Laurent Schummer et Christian Point

Ils ajoutent : « Le cabinet a toujours su travailler avec des petites, moyennes et grandes structures, ainsi que mobiliser les ressources appropriées en fonction des dossiers. Le cabinet s'adapte aux besoins et aux moyens de ses clients. » « Le rôle de l'avocat est souvent celui d'un facilitateur » précise Christian Point.

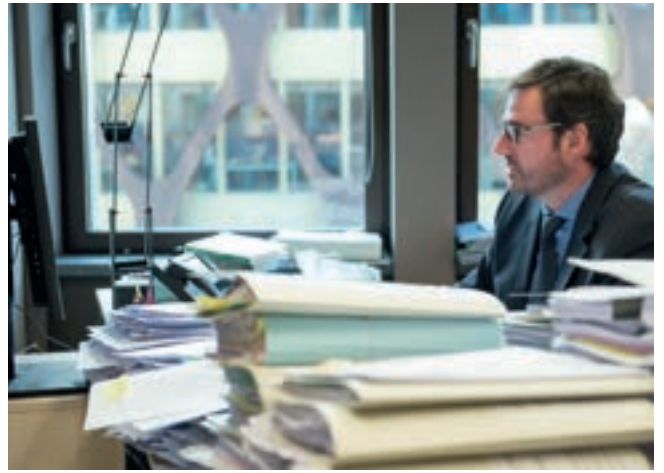
Une équipe spécialisée dans le droit du travail répond à tous les besoins de l'entreprise et intervient sur les licenciements collectifs, l'organisation du temps de travail, les procédures d'immigration et l'obtention de permis de travail.

La propriété intellectuelle et la protection des données sont d'autres sujets importants pour l'entreprise et les avocats du cabinet accompagnent leurs clients dans les problématiques qui y sont liées, par exemple la rédaction de contrats commerciaux (conditions générales, contrats informatiques, contrats de distribution, contrats d'agence, etc.), la protection des droits de propriété intellectuelle (marque, brevets, dessins et modèles) et autres sujets de conformité avec les questions de protection de données.





Laurent Schummer en réunion avec son collaborateur Charles Heisbourg



Pierre Hédouin à son bureau



Christian Point à son bureau avec Martial Barbian



Laurent Schummer à sa table de travail



Pierre Hédouin lors d'une expertise sur le terrain



**Les espaces de travail du cabinet**

Arendt & Medernach accompagne également les entreprises dans la gestion de leurs litiges. Les nombreux avocats spécialisés dans ce domaine se chargent de tous les contentieux devant les juridictions nationales, européennes ou encore arbitrales. Arendt & Medernach intervient aussi sur les risques opérationnels auxquels peuvent être confrontées les entreprises. Ils procèdent à des analyses juridiques approfondies des risques et des contrats d'assurance qui doivent couvrir ces risques. Il se peut qu'une entreprise n'ait pas respecté certaines obligations, le cabinet l'aide alors à se positionner pour surmonter les situations difficiles.

Sur le volet fiscal, le cabinet intervient sur tous les aspects fiscaux, particulièrement sur la TVA qui est devenue au fil du temps de plus en plus complexe dans son application mais peut aussi présenter des opportunités. Une équipe dédiée intervient également sur les problématiques de droit comptable et de *transfer pricing*.

Dans le cas d'une acquisition, les avocats sont amenés à réaliser tous les aspects d'une revue juridique, mais assistent aussi dans la négociation, cela s'apparente à du conseil stratégique. Ils effectuent également eux-mêmes toutes les démarches administratives du processus, comme le dépôt des dossiers d'agrément et se rendent même à la Commission européenne pour les approbations en droit de la concurrence.

Sans oublier le financement, qui est une démarche longue nécessitant un appui solide, qu'il s'agisse d'une grande entreprise cherchant à lever plusieurs centaines de millions ou d'une startup ayant besoin de 200K EUR pour embaucher ses premiers salariés.

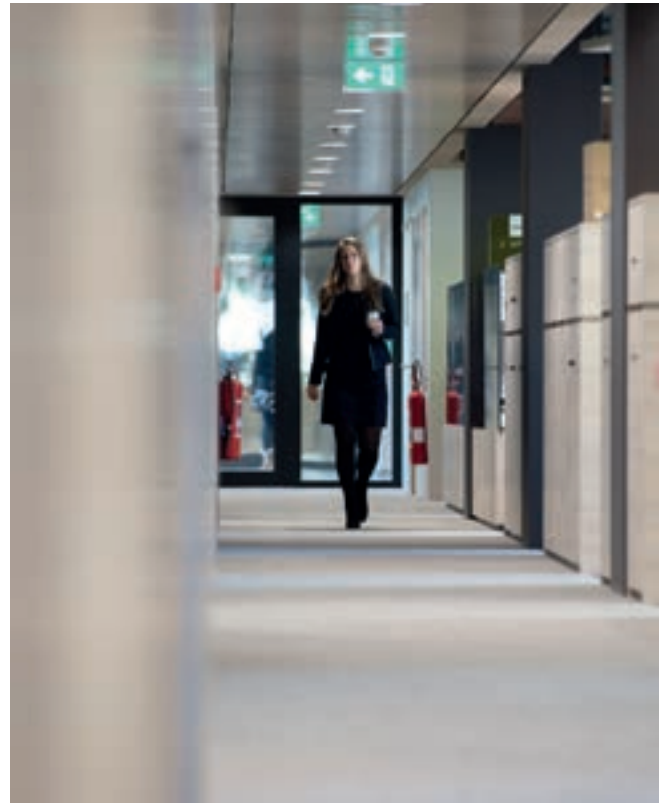
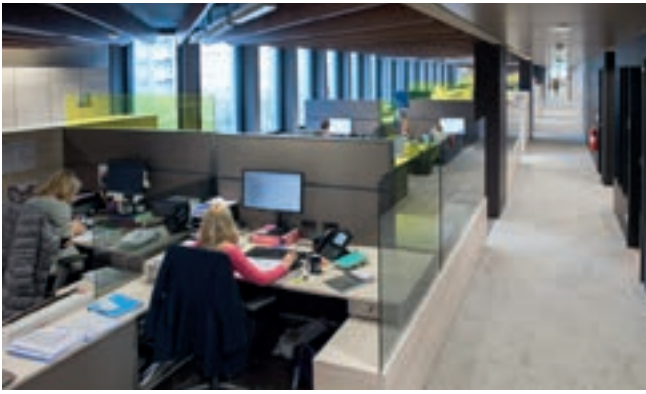
Un moment important dans la vie des entrepreneurs peut également être la transmission de leur entreprise à une nouvelle génération, à leurs enfants ou à leurs salariés. Pour assurer la transition d'une entreprise aux générations futures, l'accompagnement se fait jusqu'à l'organisation des organes de gouvernance pour assurer la gestion et la responsabilisation de la génération future. Comment pérenniser la détention d'une entreprise ou comment ouvrir au mieux son actionariat sont des questions qu'ils gèrent au quotidien.

**« Le rôle de l'avocat est souvent celui d'un facilitateur. » Christian Point**

Le Luxembourg étant très multinational, le rôle de l'avocat consiste aussi à assister les clients étrangers sur la dimension culturelle d'une transaction ou question, et grâce aux 30 nationalités présentes à l'étude, le cabinet est capable de « traduire » les intentions des parties au-delà même des mots échangés.

Sa proximité avec ses clients, sa connaissance approfondie de leur métier et la confiance développée au fil des années permettent à Arendt & Medernach d'aider les entreprises à faire face à leurs défis quotidiens et surtout à saisir les opportunités qui s'offrent à elles.

Photos : Emmanuel Claude, Focalize



**Arendt & Medernach a été créé en 1988 par la fusion de deux cabinets déjà existants, Arendt & Harles d'une part et Mersch & Medernach d'autre part. Composé d'une dizaine de personnes à cette époque, il compte aujourd'hui 500 collaborateurs. Les associés fondateurs ont une fibre entrepreneuriale, qui reste une caractéristique forte de l'identité du cabinet.**

**zoqm**

Plus d'informations sur [www.arendt.com](http://www.arendt.com)

**arendt**  
arendt & medernach

41A, avenue J.F. Kennedy  
L-2082 Luxembourg  
T. +352 40 78 78 - 1

<b>Effectif</b>	500 personnes
<b>Année de fondation</b>	1988
<b>Bureaux</b>	Luxembourg, Dubaï, Hong-Kong, Londres, Moscou, New-York et Paris
<b>Dirigeants</b>	Guy Harles, Co-Chairman Paul Mousel, Co-Chairman Jean-Marc Ueberecken, Managing Partner
<b>Cliantèle</b>	Entreprises, tous secteurs confondus à Luxembourg et dans le monde
<b>Activité</b>	Cabinet d'avocats